

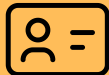
LES OBJETS À AVOIR TOUJOURS AVEC SOI



Ton carnet de liaison: il est indispensable !

Tout d'abord, il te permet de rentrer au sein du collège. Ensuite, il permet à tous les personnels du collège de communiquer avec tes responsables légaux. De plus, si tu termines plus tôt, il te permet de sortir de l'établissement si tu es autorisé à rentrer seul.

En cas d'oubli, tu devras récupérer un billet de circulation à la vie scolaire et rester une heure de plus au collège.



Ta carte de cantine: Elle va te permettre d'accéder au réfectoire pour manger le midi.

Elle permet au service de gestion de comptabiliser tes repas sur l'année scolaire.



Ton matériel scolaire: Il est évident que tu dois venir au collège avec ton matériel scolaire complet.

Un oubli de matériel peut t'empêcher de bien travailler sur une heure de cours.

Petit conseil : Pense à faire ton cartable la veille au soir et pas le matin même... N'hésites pas à demander à quelqu'un de vérifier ton sac !!

CONTACTS



01.34.34.16.66



15 Rue Victor Puiseux
95100 Argenteuil



<http://www.clg-carnot-argenteuil.ac-versailles.fr/>

NOUS TE SOUHAITONS UNE BELLE RENTRÉE SCOLAIRE PARMIS NOUS !



CLG SADI CARNOT

Tu trouveras dans ce flyer toutes les informations clés pour te permettre de passer une année de 6ème sereine et efficace.

Bonne lecture,

LES INFORMATIONS IMPORTANTES



Je suis en retard :

- si tu es en retard pour entrer au collège : tu as jusqu'à 5 minutes après la sonnerie pour te présenter. Après cela, il te faudra attendre l'heure d'après pour pouvoir entrer au collège.
- Si tu es en retard aux intercours : cela veut dire que tu es déjà au sein du collège. Si ton retard excède 5 minutes, tu ne seras pas accepté par ton professeur et tu seras pris en charge par les AED en vie scolaire.

Attention, au bout de trois retards accumulés, tu seras punis d'une heure de retenue pour manquement d'assiduité.

Je suis absent : Mes responsables légaux doivent prévenir le service de Vie scolaire (par téléphone, via l'ENT). A mon retour, mon absence devra être régularisée dans le carnet de liaison en remplissant le billet d'absence et un justificatif administratif. Le billet devra être transmis à la vie scolaire.

IMPORTANT :

L'usage du téléphone portable est interdit au sein du collège.
Le téléphone doit être éteint dans l'enceinte du collège.

En cas de confiscation, un responsable légal devra se déplacer pour récupérer l'objet.

UNE ÉQUIPE POUR T'ACCOMPAGNER

- ✓ **L'équipe de direction :** elle est composée d'une Principale, d'une secrétaire de direction, d'un adjoint gestionnaire. Cette équipe est présente au quotidien pour faire en sorte que tu évolues dans un milieu scolaire serein.
- ✓ **L'équipe de vie scolaire :** elle est composée d'une CPE et de 7 assistants d'éducation.
L'équipe de vie scolaire travaille au service de ta sécurité, de ton bien être et de ta réussite.
- ✓ **Ton professeur principal :** il est ton premier interlocuteur en cas de question/problème. Il animera plusieurs heures de vie de classe en plus de ses cours.
- ✓ **L'équipe médico-sociale :**
 - **L'infirmière :** Elle peut te recevoir pour un problème de santé, mais tu dois passer en vie scolaire avant de t'y rendre.
 - **L'assistante sociale :** Elle peut t'aider si tu rencontres des difficultés en dehors du collège ou même au sein de l'établissement. Tu peux te rendre à son bureau aux récréations ou demander à la vie scolaire un rendez-vous.
 - **La psychologue de l'orientation :** elle peut te recevoir sur rendez-vous, pour discuter de ton orientation scolaire et d'éventuelles difficultés scolaires.

PRONOTE, mon nouvel outil indispensable

PRONOTE est ta plateforme de communication et de suivi.
Tes codes seront distribués en début d'année. Tu devras les conserver précieusement.

Accessible via internet ou par l'application directement sur smartphone, elle te permet de consulter l'agenda numérique ou encore ton relevé de notes.



MON CARNET DE CORRESPONDANCE : ma carte d'identité de collégien !

A lire avec mes parents et à faire signer : p1, 12,13,21 et 26.

Je dois lire attentivement avec mes parents : la charte de la laïcité (p0), le règlement intérieur (26), la charte d'utilisation des TICES (p38).